



probleme bureau d'etude structure

Par **Damien03**, le 21/11/2023 à 11:23

Bonjour.

Je vais essayé de synthétiser mais je me dois d'être précis.

Nous avons fait appelle au service d'un BET structure pour effectuer une étude en vue de démolir un mur de refend dans notre maison de village.

Au départ notre idée était la démolition complète de ce mur.

S'en est suivie la visite d'un ingénieur qui a effectué divers sondages de qq centimètres pour un mur de 70cm d'épais,soit,c'est des professionnels,ils savent ce qu'ils font.

Nous avons ensuite attendu plus de deux semaines pour avoir comme réponses que l'ouverture total n'était possible que par création de jambages (un surcrot que nous étions prêt a assumer en plus des 3 IPN déjà prévu). Mais pas seulement,le BET préconisait également une étude de sol (que ce BET ne pratique pas). Ils nous demandait un forage de plusieurs mètre(plus de 5 m de mémoires) chose délirantes dans une maison.

Nous avons donc abandonné l'ouverture total et avons décidé a contre cœur de laisser un poteau central.

La semaine dernière l'entreprise chargé des travaux a donc casser la partie du mur et est arrivé a la conclusion que la composition du mur ne correspondait pas a l'étude du BET ne permettait pas la pose des IPN préconisé par le BET.

Nous contactons donc le BET pour leur expliquer la situation et leur réponse est donc une étude de sol....

pour simplifier(oui,je sais,c'est long)/

- 1)Un BET a 2000 euros fait une étude succinct qui se conclue par "on ne veut pas s'engager sur le projet initial,il vous faut payer un autre BET"
- 2)Nous abandonnons le projet initial et nous en remettons a leur rapport
- 3)leur rapport s'avère faux et nous nous retrouvons avec un rez de chaussé inhabitable(cuisine détruite,sanitaire détruit....),des IPN qui occupe notre ancien salon et une entreprise a l'arrêt
- 4)ils nous renvoient sur leurs conclusions précédentes et nous demande de payer une autre étude a 5000 euros.
- 5)ils ne se déplacent même pas pour réétudier ce mur qui est maintenant très facilement analysable.....

Ils existent pourtant d'autres solutions,le mur étant encerclé d'une dalles bétons de 25cm d'épais,se reprendre dessus avec une semelle ferrée serait plus qu'efficace et ne

nécessiterait pas d'études de sol.

De mon point de vue, il prend l'argent et ne s'engage en rien, ce qu'on est en droit d'attendre d'un BET.

Le maître d'œuvre spécialisé dans la rénovation de bâtiment ancien n'a jamais entendu parlé d'étude de sol en 10 ans.....

Je viens donc vers vous pour savoir vers qui nous tourner pour faire valoir nos droits face à cette entreprise.

Pouvons-nous porter plainte?

Vers qui nous tourner?

Merci d'avoir pris le temps de me lire et merci beaucoup à ceux qui prendront le temps de nous répondre.

Damien

Par Yann Mercier, le 21/11/2023 à 23:55

Bonsoir,

Au regard des éléments que vous présentez, et sans connaître les particularités architecturales de votre maison, il semble étonnant d'avoir recours à une étude de sol (surtout sur une profondeur de 5 m) pour une "simple" ouverture de mur porteur. Les études de sol sont généralement requises pour les reprises en sous-œuvre et les surélévations.

À mon sens, il semble vain et coûteux de porter plainte contre ce BET qui réalise toujours ces études à partir des constats réalisés de manière "partielle", c'est-à-dire sur des sondages de quelques centimètres de profondeur. Vous ne pouvez donc pas leur reprocher l'inexactitude de leur analyse dès lors que cette dernière a bien été réalisée.

Dans votre cas, je tenterais de prendre un nouveau BET sérieux afin qu'il réalise une nouvelle étude sans que ce dernier n'ait besoin de faire une étude de sol. Ne pas hésiter à faire venir plusieurs BET pour réaliser des devis.

Enfin, sachez qu'il est possible de faire appel à un expert judiciaire en bâtiment agréé et spécialiste de ces questions techniques. Il pourra peut-être vous conseiller une démarche à suivre au regard de votre situation.

En tout cas, faire appel à un nouveau BET sera toujours moins coûteux que d'entamer des procédures aux issues lointaines et incertaines d'autant que votre logement est inhabitable pour l'instant.

En espérant avoir un peu éclairé la situation.

Bon courage dans vos démarches et travaux.

Par **Damien03**, le **22/11/2023** à **09:23**

Bonjour,

merci pour votre reponse.

Niveau finance nous prefererions eviter d'avoir a payer un nouveau BET. Le directeur du BET viens vendredi pour refaire une etude(gratuite) mais apparament il ne veux pas abandonner l'idee d'une etude de sol.

En fonction du prix de l'etude de sol ,il est sur que nous allons reflechir et comparer avec le cout d'une nouvelle etude d'un autre BET.

Merci pour la piste de l'expert judiciaire en batiment agrée,je l'etudie en ce moment.

Cordialement

Damien Dubocage